

# La conduite responsable en recherche : l'approche des FRQ

**Mylène Deschênes, Direction des Affaires éthiques et  
juridiques**

Octobre 2020



# Pourquoi favoriser une culture de la CRR ?

**L'excellence en  
recherche**



**Soutenir la confiance  
du public dans  
l'activité de recherche**

**Protéger la crédibilité  
de l'activité de  
recherche**

**TOUS LES ACTEURS DE LA RECHERCHE ont une responsabilité de  
soutenir cette confiance et cette crédibilité.**

# Partie 1 : La Politique sur la CRR

# Structure de la Politique sur la CRR des FRQ



**Pratiques exemplaires en conduite responsable en recherche (Section 4)**

**Manquements (Section 6)**

**Directives claires quant aux attentes des FRQ en matière de gestion des manquements (Section 7-8)**

# Orientations importantes



- ✓ Unir les efforts des Fonds de recherche du Québec
- ✓ Cohérence avec le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche
- ✓ Alignées avec les tendances internationales
- ✓ Mise à jour : été 2021

**Québec** 

Fonds de recherche – Nature et technologies  
Fonds de recherche – Santé  
Fonds de recherche – Société et culture



# Orientations importantes

- **Confiance** envers les chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants financés
- **Confiance** envers les établissements gestionnaires
- **Approche positive**

# Portée de la Politique

- **Tous les acteurs de la recherche** soutenus, au moins en partie, par les FRQ;
- **Toutes les activités de recherche** soutenues, au moins en partie, par les FRQ;
- **Tous les établissements** recevant du financement des FRQ ou accueillant des activités financées par les FRQ.

# Mise en œuvre

- **Établissements gestionnaires** : ententes + désignation d'une PCCRR avec autorisation spécifique de discuter de dossiers sensibles avec les FRQ
- **Chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants** : mise en œuvre via les ententes contractuelles d'octroi de financement (FRQnet)

# Engagement des titulaires d'octroi (version 2019)

## Je m'engage à ....

- adopter une conduite responsable en recherche
- respecter les dispositions de la Politique
- aviser immédiatement le Fonds si je deviens non admissible à faire une demande de financement ou à détenir des fonds de recherche publics

## J'accepte que ....

*« Le rapport d'examen de la plainte (incluant les renseignements personnels me concernant), mené conformément aux exigences de la Politique des Fonds, **soit communiqué par l'établissement aux FRQ (FRQNT, FRQS, FRQSC)** afin que les Fonds puissent prendre des mesures appropriées en cas de manquement avéré. Ces mesures peuvent inclure des sanctions relatives au financement des FRQ ou à mon admissibilité à recevoir un tel financement. Si une intervention urgente était nécessaire pour prévenir ou cesser un dommage avant la fin du processus d'examen, l'établissement pourra également communiquer les informations relatives à l'allégation aux Fonds. »*

## Partie 2 : Définitions et vocabulaire de la conduite responsable en recherche

# Les valeurs qui sous-tendent la CRR

**Honnêteté**

**Rigueur**

**Fiabilité**

**Transparence**

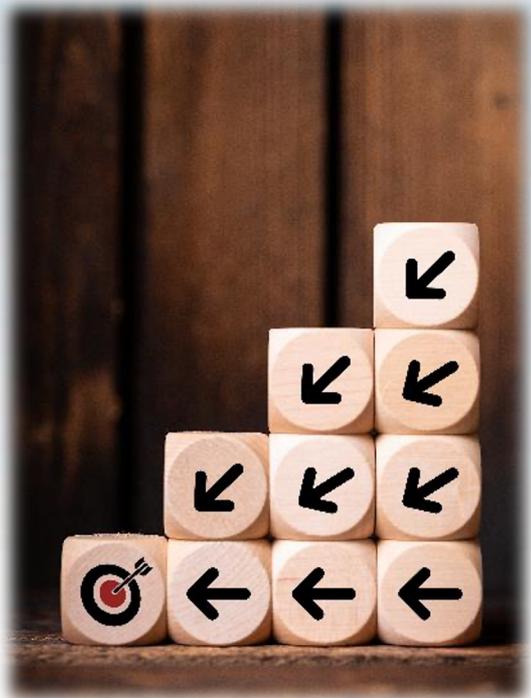
**Responsabilité**

# La conduite responsable en recherche

« **Comportement attendu** des chercheurs, des étudiants, du personnel de recherche *et des gestionnaires de fonds* alors qu'ils mènent des **activités de recherche** en conformité avec les critères énoncés dans la *Politique... »*

(Politique sur la conduite responsable en recherche, septembre 2014)

# Pratiques exemplaires (Section 4)



Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir

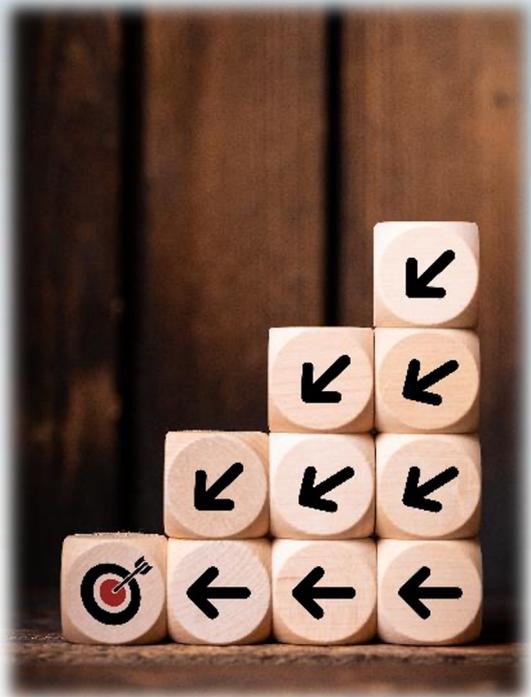
Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche

Faire un usage responsable des fonds de recherche et des ressources et rendre des comptes

Examiner avec intégrité le travail d'autrui

...

# Pratiques exemplaires (Section 4)



## Ex. 1 DIFFUSER LES RÉSULTATS DE RECHERCHE DE MANIÈRE RESPONSABLE ET EN TEMPS VOULU

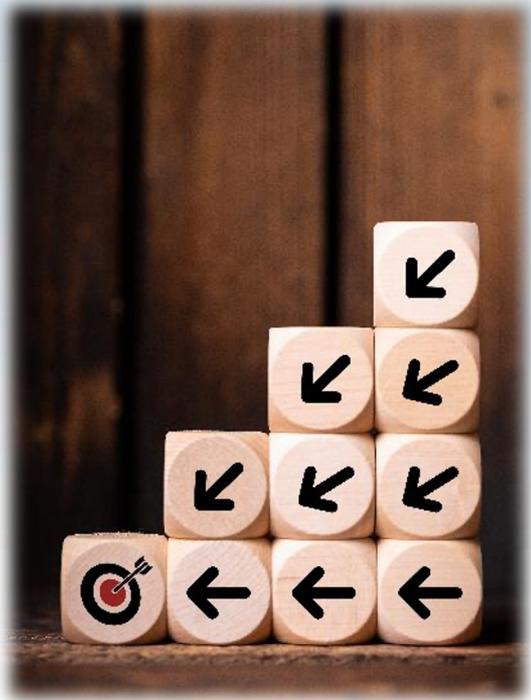
Les résultats doivent être publiés de manière **transparente, juste et diligente.**

Les publications devraient comprendre une description claire des **données** et de la **méthodologie**, ainsi que des **activités** et des **résultats** de la recherche;

Elles ne devraient être **retardées indûment** ou **retenues intentionnellement.**

**Ces exigences doivent être adaptées aux circonstances propres à chaque discipline.**

# Pratiques exemplaires (Section 4)



## Ex. 2 RECONNAITRE TOUTES LES CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE AINSI QUE LES AUTEURS

**Toutes les contributions** à une recherche et à ses résultats, y compris les contributions financières, **ainsi que les auteurs** de ces contributions, **doivent être reconnues** de manière **équitable** et **exacte** chaque fois que l'on fait état d'une recherche.

La liste d'auteurs doit inclure **tous ceux et seulement ceux** qui remplissent la qualité d'auteur selon les disciplines; **les autres devraient être remerciés.**

De plus, les **références ou permissions adéquates** doivent être fournies lors de l'utilisation de travaux publiés ou non publiés.

# Manquements à la conduite responsable en recherche

Fabrication  
Falsification  
Plagiat  
Destruction des  
dossiers de recherche  
Republication  
Fausse paternité  
Mention inadéquate  
Mauvaise gestion des  
conflits d'intérêts

Mauvaise gestion des  
fonds d'une  
subvention ou d'une  
bourse

Fausse déclaration  
dans une demande  
de financement ou  
un document  
connexe des  
organisations

Violation des  
politiques, lois ou  
règlements  
concernant la  
recherche (s'ils ont  
un caractère  
obligatoire)

Ex. ÉPTC2; Règles de  
biosécurité; Lois sur  
l'environnement;  
Licences...

Porter atteinte à  
l'intégrité du  
processus  
d'évaluation par  
les pairs

Faire des allégations  
malveillantes

# Manquements à la CRR

Où placer le curseur du « manquement à la conduite responsable en recherche » qui emporte conséquences du point de vue des FRQ ?



# Partie 3 : Gestion et ressources

# Quoi faire lorsqu'une situation met en jeu des questions d'intégrité scientifique?

Parfois une remise en question des pratiques s'impose!  
Un dialogue éclairé suffit

Parfois, c'est plus grave, plus délicat...



Se tourner vers une  
personne de confiance,  
investie du mandat de  
soutenir la CRR au sein  
de l'établissement



**Personne chargée de la  
conduite responsable en  
recherche**

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/ethique/conduite-responsable-en-recherche>

# La personne chargée de la CRR



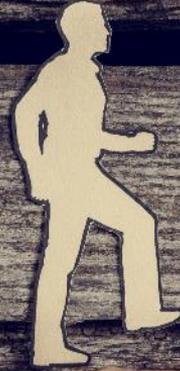
- La **personne chargée de la conduite responsable en recherche** est une personne ressource pour la communauté de recherche au sein de son établissement.
- Elle possède une indépendance décisionnelle suffisante, **gère les allégations de manquement, et veille à promouvoir la CRR.**

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/ethique/conduite-responsable-en-recherche>

# Outil de sensibilisation FRQ sur la Conduite responsable en recherche



Se donner les  
moyens de soutenir  
une culture de la  
conduite  
responsable en  
recherche



Sensibilisation

Prévention



## MERCI !

Pour toutes questions concernant la CRR :

Mylène Deschênes, Nathalie Voarino

[crr@frq.gouv.qc.ca](mailto:crr@frq.gouv.qc.ca)

